

**France-Paris: Technical testing, analysis and consultancy services**

OJ S 197/2022 12/10/2022

**Contract notice****Services****Directive 2009/81/EC****Section I: Contracting authority/entity**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: minarm/Dmaé

Postal address: direction de la Maintenance Aéronautique - balard Parcelle Victor, 60  
boulevard du général Martial Valin Cs21623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Country: France

For the attention of: M. le sous-directeur achats de la Dmaé

E-mail: [dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr)

Telephone: +33 533897825

**Internet address(es):**General address of the contracting authority/entity: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: dmaé/Sda/Cgc

Postal address: 223, rue de Bègles - cS 21152

Town: Bordeaux Cedex

Postal code: 33068

Contact person: Acheteur " Expertise, repérage et cartographie des matières dangereuses "

E-mail: [dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr)

Telephone: +33 0533897825

**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: la présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: se reporter à la rubrique Vi.3 relative aux informations complémentaires-c) Modalités de transmission des plis**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

**I.3. Main activity**

Defence

**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

**Section II: Object of the contract**

---

**II.1. Description**

### **II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

expertise, repérage amiante et cartographie des matières dangereuses par type d'aéronef et sur matériels aéronautiques avant démantèlement

### **II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 26: Other services

Main site or place of performance: la livraison des fournitures, objet du présent marché, et l'exécution des prestations de service y afférentes seront effectuées sur plusieurs sites étatiques en France métropolitaine, et le cas échéant, dans les locaux du titulaire et de ses éventuels sous-contractants

### **II.1.3. Information about framework agreement**

### **II.1.4. Information about framework agreement**

### **II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

le marché a pour objet l'expertise, le repérage amiante et la cartographie des matières dangereuses par type d'aéronef et sur les matériels aéronautiques avant leur démantèlement.

L'Objectif du présent marché est de réaliser le repérage des matières dangereuses pour les différents types d'aéronefs retirés du service ainsi que de certains matériels aéronautiques pour lesquels la Dmaé a besoin d'une expertise avant d'ordonner leur démantèlement.

Les matières dangereuses recherchées sont les suivantes :

- Amiante
- Silice cristalline
- radionucléide
- plomb

les principaux aéronefs et matériels aéronautiques concernés sont les suivants :

-Avions : C160-Ng, Twin Otter, C135, Mystère IV, Mirage 3, Mirage F1, Mirage 2000, Mirage 4, C160, Smb2, Atl2, Etendart 4, Super Etendart modernisé, Fouga Magister, Flamant, Noratlas, Alphajet, Mystère 20, Nord 262, Epsilon, Atlantique 1, Xingu, CAP 10, Piper, Zéphyr, Alizé.

-Hélicoptères : Alouette III, Alouette II, Gazelle, NH 90, Tigre, Cougar, Super Puma, Lynx, Super Frelon, Jaguar, Fennec, Puma.

-Des sous-ensembles aéronautiques,

-des containers Kc20 et des caisses comprenant des éléments d'aéronefs crashés ou accidentés.

Le marché est composite, il comprend :

-Une part forfaitaire et exécutoire dès le début d'exécution du marché,

-une part susceptible d'être commandée par bons de commande en application de l'article R. 2362-8 du Ccp,

-Une part provision : en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du CCP, le marché pouvant présenter des aléas techniques, il comportera une part de fournitures et services qui n'a pas pu être définie avec précision dans le marché public initial.

transmission électronique :

Se reporter à la rubrique Vi.3 relative aux informations complémentaires - " Modalités de transmission des plis ".

La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement (phase offre) et uniquement aux candidats admis à soumissionner

### **II.1.6. CPV code(s)**

#### **II.1.7. Information about subcontracting**

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

#### **II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: no

#### **II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

### **II.2. Scope of the procurement**

#### **II.2.1. Total quantity or scope**

a titre indicatif, la valeur connue à ce jour du nombre d'expertise à réaliser et/ou de repérage amiante sur les aéronefs et les matériels aéronautiques est de 246 avant démantèlement. En outre, un volume estimé à 90 expertises supplémentaires pourra être acquis via le poste à bons de commande. Le montant du poste 1 du marché est estimé à 2 000 000,00 euro (H.T.).

#### **II.2.2. Information about options**

Options: no

#### **II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: no

### **II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

## **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

### **III.1. Conditions related to the contract**

#### **III.1.1. Deposits and guarantees required**

#### **III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, etc.) est conforme aux dispositions des articles L. 2391-1 à L. 2392-10, R. 2391-1 à R. 2391-7, R. 2391-16 à R. 2391-28 et R. 2393-24 à R. 2393-40 du code de la commande publique.

Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément aux articles R. 2392-10, R. 2392-12 et D. 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia) - le Vendôme III - 11, rue du Rempart - 93196 noisy le grand cedex.

Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée

#### **III.1.3.**

### **Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

conformément aux articles R 2342-12 à R 2342-15 du code de la commande publique, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur conformément aux dispositions de l'article R 2342-12 du code de la commande publique.

En application de l'article R 2351-7 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1°) en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- 2°) en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres initiales, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase candidature. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

De plus, les dispositions des articles R. 2142-23 et R. 2342-14 du code de la commande publique s'appliquent

### **III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information**

### **III.1.5. Information about security clearance**

### **III.2. Conditions for participation**

#### **III.2.1. Personal situation**

**Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: chaque candidat (ou groupement) doit fournir les éléments listés ci-dessous, sous peine du rejet de sa candidature (en outre l'acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour obtenir le marché).

Le candidat doit :

- Renseigner impérativement dans leur intégralité les formulaires Dc1 et Dc2 dans leurs dernières versions, accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;
- Transmettre une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- Fournir tout renseignement justifiant de sa nationalité et de son aptitude professionnelle, conformément aux alinéas 2° et 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique :
- Pour le candidat établi en France : fournir le numéro unique d'identification (Siren) ;
- Pour les candidats établis à l'étranger :

Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, fournir l'un des documents suivants :

A) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

B) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y

soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

C) pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre ;

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société ;

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi

**Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, un sous-traitant est un opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit " sous-traité ".

Chaque sous-traitant doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela, chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur et renseigner impérativement le formulaire de déclaration de sous-traitance (Dc4) dans sa dernière version accessible sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique

### **III.2.2. Economic and financial ability**

**Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)**

List and brief description of conditions: le candidat doit indiquer les informations demandées ci-après à la rubrique F du formulaire Dc2 précité.

Le candidat doit fournir :

-Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global et du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: sans objet

**Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)**

List and brief description of conditions: sans objet.

Minimum level(s) of standards possibly required: sans objet

### **III.2.3. Technical and/or professional capacity**

**Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)**

List and brief description of conditions:

le candidat (ou le groupement) doit apporter la preuve qu'il dispose des compétences et des moyens techniques pour la réalisation du marché au regard des quantités indicatives précisées au paragraphe II.2.1). À ce titre, le candidat (ou le groupement) peut joindre à sa

candidature :

- une liste des principaux services fournis en relation avec l'objet du marché au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- une description de l'outillage (dont celui de démontage), de l'infrastructure, du matériel, des équipements techniques de manipulation de matériels (de gabarit similaire aux aéronefs) et de l'outillage de ségrégation des déchets et matières dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- la preuve qu'il dispose d'une démarche qualité, en transmettant une copie du certificat justifiant d'un niveau d'assurance qualité équivalent à ISO 9001 dans sa version la plus récente ou AQAP 2110, précisant le périmètre de la certification ou à défaut, présentation du manuel d'assurance qualité de l'entreprise ;
- l'indication des mesures de gestion environnementale et des mesures de protection de la santé, la sécurité des travailleurs que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché ;

Odes certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants en relation avec l'objet du marché, notamment pour les travaux en présence d'amiante, les travaux en présence de radionucléides;

- une copie du certificat justifiant d'un niveau de management environnemental ISO 14 001 ou équivalent.
- la preuve qu'il dispose d'une organisation en radioprotection lui permettant de réaliser des travaux sur des équipements qui contiennent des radionucléides conformément à la réglementation française ou équivalent dans un autre pays.

Minimum level(s) of standards possibly required

le candidat (ou le groupement) doit :

- fournir la preuve qu'il dispose de la certification amiante nécessaire pour réaliser des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir conformément à la réglementation française ou équivalent dans un autre pays.
- fournir la preuve :

O soit qu'il est habilité à effectuer les opérations de repérage amiante mentionnées dans l'article R4412-97 paragraphe II 5° du code du travail (aéronefs) en application de l'arrêté du 24 décembre 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les aéronefs, s'appuyant sur la norme nf I 80-001 : mars 2020 ;

O soit qu'il a bien lancé la démarche pour l'obtention de ladite habilitation. La notification du marché est conditionnée à l'obtention par le titulaire de cette habilitation.

- s'engager à être habilité, au plus tard à la date de notification du marché, à effectuer les opérations de repérage amiante mentionnées dans l'article R4412-97 paragraphe II 6° du code du travail (Installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en oeuvre d'une activité) en application de l'arrêté du 22 juillet 2021 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en oeuvre d'une activité, s'appuyant sur la norme NF X46-100 : juillet 2019. Le candidat doit fournir la preuve, qu'il a bien lancé la démarche pour l'obtention de ladite habilitation et notamment que ses employés effectuent la formation adéquate. La notification du marché est conditionnée à l'obtention par le titulaire de cette habilitation

## **Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)**

List and brief description of conditions:

si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-contractants au sens de l'article L. 2393-1 du code de la commande publique), il doit justifier de la même manière les capacités de ces opérateurs et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique.

Minimum level(s) of standards possibly required

sans objet

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

#### **III.3. Conditions specific to services contracts**

##### **III.3.1. Information about a particular profession**

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

##### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Negotiated

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction has been used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

DMAe-22-MNCAP-019

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

##### **Notice on a buyer profile**

Notice number in the OJ S: [2022/S 155-446293](#) of 12.8.2022

**IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

**IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**  
10.11.2022 - 12:00

**IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

**IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**  
French.

**Section VI: Complementary information**

---

**VI.1. Information about recurrence**

This is a recurrent procurement: no

**VI.2. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

**VI.3. Additional information**

a) Procédure de passation du marché :

Le présent projet de marché est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L.2324-1, L.2324-3, R.2324-1, R.2324-3, R.2361-1, R.2361-8, R.2361-12 du code de la commande publique.

B) Opérateurs économiques des pays tiers à l'ue ou à l'eee :

Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

C) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des Armées :

Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : un terrain militaire clos, un point d'importance vitale (Piv), une zone protégée, une zone réservée, une zone à régime restrictif, une zone nucléaire d'accès réglementée.

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale interministérielle no 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dite " igi 1300 " dans la suite du texte - arrêté du 9 août 2021 portant approbation de ladite instruction), de l'instruction ministérielle no 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dite " im 900 " dans la suite du texte - arrêté du 15 mars 2021 portant approbation de ladite instruction), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Le projet de marché faisant l'objet du présent avis prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en oeuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques et morales extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une emprise du ministère des Armées au titre du présent marché. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux sites sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu par chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre

contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable ou de son représentant du site visé pour connaître les obligations précises en matière d'accès. Dans l'hypothèse d'un accès à des zones relevant de régimes différents, le régime le plus rigoureux sera mis en oeuvre.

d) Modalités de transmission des plis :

En application des articles R. 2332-9 à R. 2332-16 du code de la commande publique, la transmission électronique des plis de candidatures et des plis d'offres est autorisée.

Les plis peuvent être transmis soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'état (Place), soit sur support physique (papier, CD-ROM, clé usb).

Nota : la signature électronique des documents remis au stade des candidatures n'est pas obligatoire. Les dispositions infra relatives à la signature électronique s'appliquent aux candidats souhaitant signer volontairement les documents remis au titre de leur candidature. Les autres dispositions relatives aux conditions d'envoi des plis par voie électronique sont applicables à l'ensemble des candidats.

Conditions d'envoi des plis par voie électronique :

1) modalités de téléchargement

Le dossier de consultation des entreprises pourra être téléchargé sur la plate-forme des achats de l'état (Place) accessible depuis [www.marchespublics.gouv.fr](http://www.marchespublics.gouv.fr) ou via les portails [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com) et [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr). Ceci peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du dossier de consultation des entreprises (Dce), soit en téléchargement anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'Nepasrepondre marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises. Cette procédure est constituée d'une phase de remise de candidatures et d'une phase de remise d'offres.

Nota : après sélection des candidats, pour accéder au DCE pour remettre leurs plis d'offre, les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique.

2) transmission des dossiers

Les opérateurs économiques désirant transmettre leurs plis par voie électronique ou sur support physique électronique devront :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique accessible sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) ;

- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)). Les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique pour effectuer leur dépôt électronique.

Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la PLACE accessible depuis [www.marchespublics.gouv.fr](http://www.marchespublics.gouv.fr) ou via les portails [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr) ou [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com).

Deux modes de réponse sont alors possibles :

- une réponse expresse permettant à l'utilisateur de déposer les éléments de sa candidature sous la forme d'un dossier compressé (équivalent Zip) qui sera donc signée lors de la soumission, et éventuellement d'autres documents à signature propre comme le Dc1 qui doit être aussi signé individuellement (documents qui seront mentionnés dans le règlement de consultation) ;

- une réponse pas à pas permettant à l'utilisateur de signer les fichiers composant son dossier de candidature individuellement puis de soumettre sa réponse. Ainsi, l'opération de signature des pièces est dissociée de l'opération de soumission du pli. Les pièces auront été signées en amont par la personne ayant pouvoir d'engager la société, il n'est donc pas nécessaire dans

ce mode de réponse que la personne déposant la candidature sur la plate-forme dispose d'un certificat de signature électronique. L'Acte d'engagement pour la phase offre doivent être signés individuellement avant d'être intégrés au pli.

Nota 1 : Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE '[nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr)' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 2 : Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique signé, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète. Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place), soit au moment de l'envoi pour le mode de réponse express, soit en amont de l'envoi pour le mode de réponse pas à pas. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes ;

- Produire des formats de signature Xades, Cades, Pades ;
- Fournir la procédure et/ou les moyens techniques permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Plus précisément, le candidat utilisant un outil de signature autre que celui proposé par la plateforme PLACE ou celui intégré dans l'outil " acrobat reader dc " doit fournir le logiciel de vérification de validité de la signature (ou le lien Internet permettant d'y accéder, selon le fournisseur de certificat) permettant de vérifier les éléments listés à l'article 5 de l'arrêté précité.

Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 2016, Excel 2016, Powerpoint 2016, pdf, jpg, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. À défaut, le candidat choisit l'envoi papier.

Les opérateurs économiques, choisissant de transmettre leur réponse par voie électronique, ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention " copie de sauvegarde ".

En cas de difficultés sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place), une assistance est mise à la disposition des entreprises au 09 72 37 01 30. Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse : [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com).

Conditions d'envoi des plis par voie postale ou par porteur :

Les enveloppes seront adressées par tout type d'envoi clos permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Les dossiers de candidatures, pour être recevables, doivent impérativement parvenir au plus tard à la date et l'heure limites de réception des actes de candidatures.

Sont acceptées :

- les lettres recommandées avec accusé de réception envoyées à l'adresse suivante : Dmaé /Sda/Cgc - 223, rue de Bègles - cs21152 - 33068 Bordeaux Cedex ;

- les candidatures remises par porteur sur la base aérienne 106, Dmaé, Sous-Direction achats,

Cellule gestion des contrats, 227 avenue de l'argonne, CS 70037, 33693 merignac cedex

Heures de réception des plis par porteur :

Du lundi au jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00 et le vendredi : 9h00 - 12h00

Les plis contenant les candidatures doivent parvenir à la cellule gestion des contrats de la sous-direction achats de la Dmaé. Ils comporteront, outre l'adresse où les candidatures doivent être transmises, la mention suivante : " Expertise, repérage et cartographie des matières dangereuses par type d'aéronef et sur matériels aéronautiques - ne pas ouvrir ".

Les envois des candidatures et offres par télécopie et par messagerie électronique ne sont pas acceptés.

E) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité des offres sera défini dans le dossier de consultation des entreprises (Dce).

F) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché :

Langue :

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Durée du marché :

La durée indiquée à la rubrique II 3 est donnée à titre purement indicatif.

Fausse déclaration :

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 7 octobre 2022.

#### **VI.4. Procedures for review**

##### **VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 4

Postal code: 75181

E-mail: [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

Internet address: <http://paris.tribunaladministratif>

##### **VI.4.2. Review procedure**

##### **VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

Official name: Tribunal administratif de Paris (voir coordonnées ci-dessus).

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

7.10.2022